

Publié sur le site internet de la commune le

Le Maire

Frédéric VALLOS



Envoyé en préfecture le 14/03/2023

Reçu en préfecture le 14/03/2023

Publié le

ID : 001-210103479-20230313-2023021-DE



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°2023-021

Séance du 13 MARS 2023

Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal	: 19
En exercice	: 19
Présents	: 16
Qui ont pris part à la délibération	: 19
<u>Date de la Convocation</u>	: 06/03/2023
<u>Convocation affichée et diffusée le</u>	: 06/03/2023

L'an deux mille vingt-trois, le 13 mars, à 20 heures 15, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur VALLOS Frédéric, Maire,

PRESENTS : M. VALLOS Frédéric, M. AKNIN Daniel, Mme BOURDELEAU Alexandra, M. COLLET Baptiste, M. DA COSTA Jean, GAUTIER WILL Pascale, M. GAY Richard, Mme GENEVOIS Annie, Mme Sindy GONZALEZ, M. GROSSAT Gilles, M. JACQUET Alain, Mme MARTIN GAJAC Corinne, M. PERRAUD Sylvain, M. PETIT Clément, M. ROCHE Gilles, Mme SOUZY Eva.

ABSENT EXCUSE

POUVOIR

Mme BRUYAS Séverine a donné pouvoir à Corine MARTIN GAJAC

M. HENRY Christophe a donné pouvoir à Frédéric VALLOS

Mme HENRY Marie-Claude a donné pouvoir à Pascale GAUTIER WILL

Mme Annie GENEVOIS a été nommée secrétaire de séance.

Objet : Columbarium - Tarif des concessions

Par délibération du 24 juin 2019 des tarifs avaient été définis suite à l'implantation d'un columbarium et d'un espace de dispersion.

Tarifs retenus pour le columbarium

- 400 € la case pour une durée de 30 ans,
- 150 € la plaque.

Monsieur le Maire expose que le columbarium est « complet » et qu'il convient de prévoir la mise en place d'un second columbarium.

Il propose de revoir les tarifs des concessions dans le columbarium pour tenir compte de cet aménagement. Il précise que le modèle retenu permet de recevoir deux urnes ce qui n'était pas le cas auparavant.

La discussion s'engage sur le montant à retenir pour la concession de 15 et 30 ans.

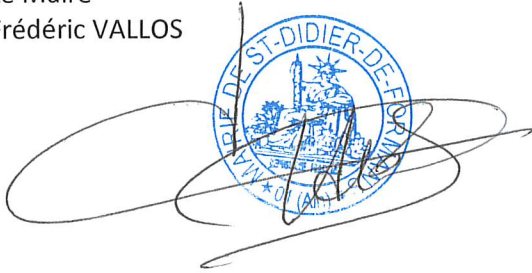
Le conseil municipal après discussions, par 11 voix pour, décide de:

- **FIXER** à 500 euros la concession dans le columbarium pour 15 ans
- **FIXER** à 1000 euros la concession dans le columbarium pour 30 ans

- **CONFIRMER** que le tarifs les plaques installées dans le jardin du de la famille du défunt)
- **DIT** que le règlement du cimetière sera mis à jour pour tenir com
- **DIT** qu'un exemplaire de la présente délibération sera transmis au SGC de Chatillon sur Chalaronne
- **DIT** qu'un exemplaire de la présente délibération sera transmis à la Préfecture de l'Ain

Ainsi fait et délibéré
le 13 mars 2023

Pour extrait conforme,
Le Maire
Frédéric VALLOS



La secrétaire de séance
Annie GENEVOIS

